

DÉPARTEMENT de la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 Février 2025

DATE DE CONVOCATION 21 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard NAVILLON), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Martial MATHIRON), M. Daniel CHETTA, M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN (pouvoir de M. Paul MURANO), Mme Christine NIRLO (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Bernard SOUBEYRAND (suppléé par M. Patrice LIEBELIN), M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M. Olivier GAUTHRON), M. Claude VERDREAU.

Etaient absents: Mme Zineb HEMAIRIA, M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Rolande CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à Mme Christine NIRLO), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Jean-Marie FERREUX, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU), M. Martial MATHIRON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Dominique JANIN), M. Bernard NAVILLON (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Jean-Emmanuel ROLLIN.

Secrétaire de séance: Monsieur Vincent CROUZIER, 3ème Vice-président délégué aux Finances, aux Moyens Informatiques, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36	
PRÉSENTS :	25
VOTANTS:	32



Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le



Délibération n°27/02/2025/12

Objet : Promesse de vente d'une parcelle cadastrée section AE n°336, d'une contenance totale de 2 400 m² désignée sous le lot A, située en Zone d'Activités Économiques (ZAE) « La Tille » à GENLIS, à Monsieur Frédéric BORNIER

Monsieur Frédéric BORNIER est dirigeant de l'entreprise d'étanchéité sous carrelage et de céramiques BORNIER SARL, domiciliée 4 Allée des Champs Roux, à NOIRON-SOUS-GEVREY (21910). Le dépôt de l'entreprise est situé provisoirement route de Beire-le-Fort, à GENLIS.

Dans la perspective de permettre à son entreprise de s'implanter sur le territoire de la Plaine Dijonnaise, plus précisément sur la Zone d'Activités Économiques « La Tille », à GENLIS, Monsieur Frédéric BORNIER a manifesté son souhait, par courrier réceptionné le 23 janvier 2025, de se porter acquéreur d'une parcelle cadastrée section AE n°336 et identifiée sous le lot A dans le plan de division annexé aux présentes, afin d'y installer les locaux de son entreprise.

Il est précisé que la contenance du Lot A est de 2 400 m² et que cette parcelle bénéficie d'une localisation en entrée de zone.

Considérant :

- Que la parcelle est située en zone urbaine à vocation d'activités, en zone blanche et bleue du Plan de Prévention contre les Risques Naturels d'inondation (PPRNi),
- Qu'une réhausse est à prévoir pour ériger une construction et être en conformité avec le Plan de Prévention contre les Risques Naturels d'inondation,
- Qu'un avis de valeur a été délivré le 08 novembre 2024 par le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du Département de la Côte d'Or aux termes duquel un montant de 20,00 € (vingt euros) hors-taxes par m² a été retenu, ce qui représente une estimation à 48 000,00 € (quarante-huit mille euros) hors-taxes et hors frais de notaire.

Considérant que Monsieur Frédéric BORNIER propose à la Collectivité d'acquérir le lot A pour un montant total de 62 400,00 € (soixante-deux mille quatre cents euros), hors-taxes et hors frais de notaire,

Considérant le projet de promesse de vente annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la 2ème Commission (Développement économique, équipements, infrastructures et développement numérique) qui s'est réunie le 04 février 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

 APPROUVE la promesse de vente par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à Monsieur Frédéric BORNIER, dirigeant de BORNIER SARL domiciliée 4 Allée des Champs Roux, à NOIRON-SOUS-GEVREY (21910), d'une parcelle de terrain cadastrée section AE n°336, désignée « lot A » sur le plan de division annexé à la présente, d'une superficie de 2 400 m², située en ZAE « La Tille », à Genlis, au prix de 62 400,00 € (soixantedeux mille quatre cents euros), hors-taxes et hors frais de notaire,



Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID: 021-200000925-20250227-27_02_2025_12-DE

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

> Pour extrait conforme, Fait à GENLIS, le 27 février 2025

Patrice ESPINOSA Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, Maire d'IZIER

■ accueil@plainedijonnaise.fr





